

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *Ebenezer Perry*, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada.,

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable *Ebenezer Perry*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du CANADA. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, DE LISGAR ET BAILLIEBOROUGH, dans le comté de Cavan, Irlande, de la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en chef de l'Île du Prince-Edouard.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, ce deuxième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. *Perry* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert LeMoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Ebenezer Perry*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour amender l'acte des clauses refondues des chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de son Excellence prononcé du Trône, et il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été